

**CTR DU 19 DÉCEMBRE 2022**

**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX FICHES EMPLOIS PLF 2023**

Des erreurs ou omissions ayant été signalées suite à la transmission des documents initiaux, les fiches relatives au volet Emplois du CTR du 19 décembre 2022 sont modifiées comme suit :

**Fiche n°1 : La méthode d'allocation des emplois**

Modification du tableau au § 2.2 - Les transferts entre programmes : changement d'un intitulé « Service Facturier SCBCM du ministère de la Justice et des Services Premier Ministre » au lieu de « Centre de Gestion financière du ministère de la Justice »

Modifications apportées au §2.3 relatif à la synthèse générale :

	Suppressions	Transferts, renforts redéploiements internes	Évolutions Nettes	Transferts, renforts redéploiements externes	TOTAL
Centrale		169 (au lieu de 173)	169 (au lieu de 173)	17	186 (au lieu de 190)
SCN (DPN et SRE)		126	126		126
DNS		241 (au lieu de 237)	241 (au lieu de 237)	39	280 (au lieu de 276)
Réseau (DDRFIP et DFIP)	-1566	89	-1477	118	-1359
Autres et non répartis	91		91	-8	83
<b>Total</b>	<b>-1475</b>	<b>625</b>	<b>-850</b>	<b>166</b>	<b>- 684</b>

La synthèse générale a été modifiée pour tenir compte du prélèvement de 4 emplois au Département de la gouvernance et du support pour transfert au SCBCM Finances dans le cadre de l'extension du périmètre du centre de gestion financière.

**Fiche n°2 : La méthode d'allocation des emplois**

**Modifications apportées au point I (page 5):**

- Déplacement du § suivant : 34 emplois de chefs de projets recrutés par la DIE en 2022 au titre du plan de relance, initialement implantés à la DIE, sont transférés en région
- Ajout d'une précision : 4 emplois prélevés au Département de la gouvernance et du support sont transférés au SCBCM Finances dans le cadre de la création du centre de gestion financière
- Correction du nombre de renforts accordés en cours de gestion ou de surnombres : 52 au lieu de 53 pour exclure le SRE qui appartient à la catégorie des services à compétence nationale.

**Modifications apportées au point II (page 6):**

- Distinction en deux paragraphes des SCN et des DNS
- Modifications du nombre de renforts accordés en cours de gestion ou de surnombres : 57 au lieu de 58 pour ne pas inclure le renfort (+1) de la Polynésie française qui est rattaché aux évolutions des emplois des DFIP
- Modifications du nombre de redéploiements en prenant en compte le transfert de +4 emplois pour le SCBCM Finances : 89 emplois au titre des redéploiements au lieu de 85.

**Modifications apportées au tableau (page 6 et 7):**

- Modification de la ligne SARH : transferts internes pour la création du CGF Finances (-10 emplois au bénéfice du SCBCM Finances) : -2 au lieu de +8
- Modification de la ligne SCBCM Finances : transferts internes pour la création du CGF Finances (+31 transferts entrants programme 156, + 10 transferts SARH, +4 transferts DGS)
- Ajout de la note de bas de page suivante (page 7) : « CBCM Finances : CGF Finances (+30 transferts entrants programme 156 +10 transferts SARH et +4 DGS) Transfert RNF du CPFi vers DGFIP +1 »
- Modification du total (page 7) : 280 emplois au titre du PLF 2023 pour les DNS au lieu de 276.

**Fiche n°3: Evolution globale des emplois**

*Le tableau des variations des directions territoriales a été modifié comme suit (page 5)*

DIRECTION	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	Dont B Géo	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
5 HAUTES ALPES	0	1	0	0	1	-2	0	0	1	-6	0	-5	-10	-4

La ventilation catégorielle a été modifiée comme suit : -3B+3C et une seule transfo de C en A à la place de 2.

Correction des données de La Réunion (reprises par erreur sur la ligne Mayotte) : le total des emplois est inchangé de même que les redéploiements. Seule la ventilation catégorielle a été corrigée comme suit :

976 MAYOTTE	0	0	0	0	0	1	0	0	3	2	0	2	8	2
-------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Une colonne est ajoutée pour présenter l'évolution des emplois B géomètres.

*Le tableau des variations des directions territoriales a été modifié comme suit (page 11) :*

TOTAL 101 départements	0	-3	48	92	-145	-134	0	1	67	-337	-40	-951	-1 362	190
CMC*						10							10	10
TOTAL 101 départements	0	-3	48	92	-145	-124	0	1	67	-337*	-40	-951	-1 352	200
DFIP des collectivités d'outre-mer						1			0	-1		-7	-1359	

**Précisions :**

- Conseillers mobilité carrière (CMC) : correction dans la colonne « dont transferts et redéploiements » : le total évolue à la baisse et passe de 190 au lieu de 200.

Ajout d'une ligne supplémentaire pour matérialiser l'implantation ultérieure de 10 emplois de CMC dont la répartition territoriale reste à déterminer

- Ajout de la colonne « dont B Géo » +et précision apportée « \*dont B géo à -40 »

- Ajout des DFIP des collectivités d'outre mer :-7 et prise en compte dans la colonne PLF 2023 : -1359

*Le tableau des variations des DFIP des collectivités d'outre-mer a été modifié comme suit (page 12) :*

**Détail des transformations catégorielles :**

DIRECTION	TOTAL PLF 2023	Idiv CN	A	B	C
Polynésie française	-3	1	-1	1	-4
Nouvelle-Calédonie	-4	0	1	-2	-3

**Précisions :**

- Ajout d'un tableau pour préciser le détail des évolutions catégorielles pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

-Prise en compte des transformations catégorielles demandées : Polynésie -2C/+2B et Nouvelle-Calédonie -2C/+2A

-Pour rappel au titre du transfert CGR : 4 suppressions d'emplois en Polynésie (-1A/-1B/-2C) et implantation d'un emploi IDIV CN (création d'un poste comptable) et 4 suppressions d'emplois en Nouvelle-Calédonie (-1A/-2B/-1C)

**Le tableau des variations des DNS a été modifié comme suit (page 13) :**

DNS/Directions	Modifications	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	Huissier	B	B géo	C / C AST
DISI SEOM	Prise en compte des repyramidages		1	1					-1		-1
DISI CENTRE OUEST	Prise en compte des repyramidages		1	-1			1		13		-14
DISI GRAND EST	Prise en compte des repyramidages		2	-2			7		-4		-3
DISI SUD OUEST	Prise en compte des repyramidages						6		-2		-4
DISI NORD	Prise en compte des repyramidages						1		3		-4
DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne	Prise en compte des repyramidages						2		9		-11
DISI IDF	Prise en compte des repyramidages						2		1		-3
DIRCOFI CENTRE EST	Modifications catégories d'emplois à implanter					1	-1				
DIRCOFI IDF	Modifications catégories d'emplois à implanter					1	-1				
DINR	Prise en compte des transfo catégorielles						6		-2		-4
DNVSF	Modifications catégories d'emplois à implanter					2	-2				
SDNC	Modifications catégories d'emplois à implanter			1		1	-5		5		-2
DIRCOFI EST	Modifications catégories d'emplois à implanter					-4	4				
DIRCOFI SUD PY	Modifications catégories d'emplois à implanter					-1	1				
SARH	Transferts d'emplois 2023 - Création CGF Finances (SARH-DGS-SCBCM Finances)						-1		-3		-6
SCBCM FINANCES	Transferts d'emplois 2023 - Création CGF Finances (SARH-DGS-SCBCM Finances)						2		6		6
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>-46</b>

En conséquence, cela modifie également la ligne Total :

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>-19</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>280</b>
--------------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	------------	----------	-----------	----------	------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------

**Fiche N°4 Focus sur les opérations de relocalisation et de transfert**

Modification de l'intitulé du Ministère : MTECT au lieu de MTES